UNIVERSITÉ DE LORRAINE

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du 12 DÉCEMBRE 2023

Délibération CA 2023 / 12 / 12 – 18

Point 21 de l'Ordre du Jour :
STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE SOCIOLOGIE des TERRITOIRES, du TRAVAIL, des AGES et de la SANTÉ (TETRAS)
Document transmis aux Administrateurs **ANNEXE 18**

Délibération :
Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** les statuts de l'Unité de Recherche Sociologie des Territoires, du Travail, des Ages et de la Santé (TETRAS).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	25 *18* *7*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**25**
Nombre de VOTES CONTRE	**0**
Nombre d'ABSTENTIONS	**0**

Fait le 13 décembre 2023

Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :
- **affichée le** 18 DEC. 2023
- **mise en ligne sur l'intranet le** 14/12/2023
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités** le 18 DEC. 2023

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.
Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, Cours Léopold – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr